



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/>

Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 308 - 11 janvier 2011

Pour le maintien d'une fonction publique statutaire / Déclaration de l'UNSA Fonction Publique

«Alors que le Gouvernement a affiché une volonté de déprécier la Fonction publique en procédant notamment à des mesures de titularisation, Christian Jacob vient, par ses propos provocateurs dans Acteurs Publics, semer le trouble en prônant le développement du contrat dans la Fonction publique, en particulier dans les ministères non régaliens.

L'UNSA Fonction publique réaffirme aujourd'hui son profond attachement à une Fonction publique disposant d'un statut général.

En effet, seul le statut général de la Fonction publique est à même d'assurer une véritable neutralité et indépendance des services publics en France.

Remettre en cause ce principe fondamental d'organisation de notre République risque, à terme, de porter atteinte à l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.»

Christian JACOB est le Président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale.

Démarche de diagnostic au service Propreté Urbaine

Le service **Propreté Urbaine** engage une **démarche de diagnostic** sous deux volets :

- volet **«Conditions de travail»** : il s'agit de la même démarche que celle mise en œuvre au niveau de la Direction des Sports et de la Direction des Solidarités et de la Santé; elle démarrera le **14 janvier 2011** par la remise de **questionnaires** à l'ensemble des agents;
- volet **«Adéquation Missions Moyens, Organisation et Management»** : l'étude débutera **fin janvier 2011**, pour une durée de **5 mois**.

«Ces annonces contradictoires risquent de nuire aux négociations qui doivent s'ouvrir prochainement et qu'attendent un grand nombre d'agents non titulaires, souvent en situation de grande précarité.

L'UNSA Fonction publique tient à rappeler solennellement son attachement au respect d'une Fonction publique statutaire.»

Elisabeth DAVID

Secrétaire Générale de l'**UNSA Fonction Publique**

EAP et entretien professionnel

Dans le **bilan d'étape** de l'**agenda social 2009/2010**, l'administration a indiqué qu'un **travail** devra être engagé en **2011** pour permettre l'**évolution** du dispositif des **EAP** (**Entretiens Annuels de Progrès**) avec les obligations réglementaires sur l'**entretien professionnel**, fixées par le décret n° **2010-716** du **29 juin 2010**.

Rappelons que l'**entretien professionnel** peut être instauré **à titre expérimental** par les **collectivités territoriales**.

Le télétravail dans la fonction publique

Le **7 janvier 2011**, le ministre de la fonction publique a annoncé avoir confié une mission au Conseil général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies en vue de **développer** le **télétravail** dans la **Fonction publique**.

Si les conditions de la réussite du développement du télétravail sont réunies, des propositions opérationnelles seront formulées.

Ces propositions feront l'objet d'une présentation aux organisations syndicales, qui seront consultées à la fin du printemps prochain.